

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES  
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste émargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 07 juillet 2025). Il est adopté à l'unanimité.

## I – STRUCTURE

### **1.1 – Accueil d'un nouveau membre du Conseil, Collège BIATSS**

Le Doyen souhaite la bienvenue à Monsieur Matthias GARRIGOU, Gestionnaire Scolarité au sein de la Cellule APOGEE du Service de la Formation, qui selon la règle électorale du « suivant de liste » siège désormais au Conseil en qualité d'élu du Collège BIATSS, en remplacement de Madame Anissa VALLET-LAHLOUH qui a quitté l'UFR dans le cadre d'une mutation interne.

### **1.2 – Responsabilités pédagogiques au titre de l'année universitaire 2025/2026 : modifications**

Monsieur CLAVELOU annonce les modifications apportées à la liste des responsabilités pédagogiques, référents et ambassadeurs désignés au titre de l'année 2025-2026 (présentée en séance le 07 juillet dernier), à savoir :

- M. Jean-Baptiste BOUILLON-MINOIS, Directeur Adjoint du Département de Simulation en Santé,
- M. Hervé LOBBES, Chargé de mission Séminaire Pédagogique des CCU-AH et AHU (en remplacement de Mme Camille ROLLAND-DEBORD),
- M. Hervé LOBBES, Responsable cursus DFASM 1, 2 et 3 (en renforcement),
- M. Thomas GODET, Référent IADE (en remplacement de M. Matthieu JABAUDON-GANDET),
- le nouveau référent Handicap reste à définir.

(liste modifiée annexe A)

### **1.3 – Unité Mixte de Formation Continue en Santé : révision des statuts**

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente les nouveaux statuts de l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé (annexe B), dont la dernière version datait de 2011. Il s'agit d'un toilettage avec des modifications très substantielles. La composition a été changée. Ils ont été simplifiés et rendus plus en adéquation avec la réalité du terrain.

Pour rappel, l'UMFCS de Clermont-Ferrand a été la première créée en France avec pour mission d'être un service de la Formation Continue pluriprofessionnelle s'inscrivant dans la logique de la loi HPST. Elle a donc été bâtie, en collaboration avec l'UFR de Pharmacie, et des statuts ont été rédigés lui conférant la même position qu'un département, émergeant en tant que tel dans les statuts de l'UFR. L'objectif était de réunir des professionnels de santé au sein de formations, mais également de mettre en place de nouveaux projets de formation pour les nouveaux métiers de la santé. La quasi-totalité de l'offre de formation actuelle est pluriprofessionnelle.

Ces statuts, qui vont être également validés en Conseil de l'UFR de Pharmacie, sont importants puisqu'ils permettront de développer davantage les projets pluriprofessionnels et pluridisciplinaires, et de structurer la politique de site quant à la formation continue.

Le Professeur Pierre-Michel LLORCA, Vice-Doyen en charge de la Formation Continue, avait présidé à la création de l'UMFCS et travaillé aux cotés de Madame ROBERT pour sa mise en œuvre, qui a permis de favoriser l'interdisciplinarité dans la construction des formations et l'articulation entre les différents professionnels, et d'assurer des ressources propres, dans un contexte budgétaire complexe. Il rappelle que la Formation Continue fait partie des normes de la certification CIDMEF.

Un bilan annuel des activités de formation continue sera présenté.

Ces statuts sont donc soumis à l'avis des membres du Conseil ; ils sont approuvés à l'unanimité.

#### **1.4 – Convention Hospitalo-Universitaire**

Monsieur le Doyen indique que la rédaction de la présente convention a pris beaucoup de temps et fait l'objet de nombreuses navettes entre les UFRs en Santé, l'Université Clermont Auvergne, le CHU et le Centre Jean Perrin avant d'aboutir à la version définitive ici présentée (annexe C). Il s'agit d'un toilettage de la version précédente, relativement ancienne, enrichie de nombreuses annexes.

Cette convention, qui est obligatoire, a pour but de préciser les axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre de la politique hospitalo-universitaire, dans une logique de site partagé. Elle répond à la demande du Ministère et de l'HCERES, entre termes de recherche en santé, de formation et d'enseignement, de dynamique partagée d'innovation du site, et de révision des effectifs.

Un échange s'en suit, portant notamment sur la représentation étudiante au sein de la CME et du Conseil d'Administration du Centre Jean Perrin, non envisagée à ce stade, et sur quelques petites erreurs/omissions relevées au niveau de la table des matières.

#### **1.5 – Intégration de l'Ecole de Sage-Femme dans un Département Universitaire de Maïeutique**

Comme il s'y était engagé, notamment auprès des élus étudiants, le Doyen CLAVELOU présente l'avancée des travaux du Comité de Pilotage qui s'est mis en place le 09 septembre dernier autour de l'intégration de l'Ecole Hospitalière de Sage-Femme dans un Département Universitaire de Maïeutique : rappel historique, composition du COPIL, méthodologie de travail, missions d'enseignement, de formation et d'expertise, missions de recherche, missions de valorisation et de promotion de la profession et de la filière sage-femme, calendrier des prochaines réunions (annexe D).

## II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

### 2.1 – Département de Formation aux Techniques de Réadaptation : demande de subvention

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente la demande de subvention de fonctionnement et d'indemnités de stage suivante, au titre de l'exercice 2026 :

SUBVENTION DEMANDEE AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026		
RECETTES PREVISIONNELLES 2026	DEPENSES PREVISIONNELLES 2026	SUBVENTION DEMANDEE 2026
266 730 €	794 400 €	527 670 €

Selon le budget prévisionnel 2026 dressé comme suit :

INTITULES	DEPENSES			
	FORMATIONS	ERGOTHERAPIE	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE
MASSE SALARIALE	224 428 €	191 580 €	185 991 €	601 999 €
dont Direction	35 871 €	25 133 €	€	61 004 €
dont Formation	152 992 €	103 718 €	50 340 €	307 050 €
dont Administration (scolarité, comptabilité, secrétariat)	25 000 €	40 000 €	25 000€	90 000 €
dont Autres (valorisation masse salariale)	10 565 €	22 729 €	110 651 €	143 945 €
FONCTIONNEMENT	127 865 €	39 623 €	24 913 €	192 401 €
dont Pilotage	27 460 €	9 700 €	14 413 €	51 573 €
dont Enseignement FI	91 150 €	6 000 €	1 300 €	98 450 €
dont Autres (valorisation des locaux)	9 255 €	23 923 €	9 200 €	42 378 €
INVESTISSEMENT	€	€	€	€
	€	€	€	€
Total général	352 293 €	231 203 €	210 904 €	794 400 €

INTITULES	RECETTES			
	FORMATIONS	ERGOTHERAPIE	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE
dont Produits d'activité	161 380 €	72 314 €	33 037 €	266 730 €
Total général	161 380 €	72 314 €	33 037 €	266 730 €

Après discussion, cette demande de subvention, au titre du fonctionnement et des indemnités de stage, est soumise à l'approbation des membres du Conseil ; elle reçoit un avis favorable unanime.

## III – ENSEIGNEMENT

### 3.1 – Calendrier universitaire, année universitaire 2025/2026 : modifications

Le Doyen soumet à l'approbation des membres une nouvelle version du calendrier universitaire pour l'année universitaire 2025/2026 (annexe E) modifiant, comme suit, les versions initialement votées en Conseil les 26 mai et 07 juillet derniers :

Demande	Motif
Modification date début des stages DFASM3 : <b>03/11/2025</b> et non 27/10/2025	Suite aux dates des EDN
Modification dates EDN DFASM3 : <b>du 20 au 27/10/2025</b>	Suite nouvel arrêté : ajout de la date du 27/10
Modification dates ECOS nationaux DFASM3 : <b>semaine du 26 mai 2026</b>	Suite annonce CDD juillet
Prolongation période examen 2 <sup>ème</sup> change Portail R, PASS+ parcours école 1 <sup>ère</sup> année : <b>08 au 18 juin 2026</b>	Ajustement des dates
Précision examens parcours écoles Ergothérapie et Orthoptie 1 <sup>ère</sup> année	Ajout
Annulation journée ISVSAE <b>06/11/2025</b>	Reportée

Après discussion, au cours de laquelle les élus étudiants font part d'une remarque concernant les dates des ECOS de 5<sup>ème</sup> année Maïeutique, et sous réserve de la prise en compte de celle-ci, la nouvelle version du calendrier universitaire présentée reçoit un avis favorable unanime.

### 3.2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences, année universitaire 2025/2026 : 2<sup>ème</sup> partie et modifications

- **1<sup>er</sup> Cycle des Etudes Médicales - DFGSM**

Monsieur le Doyen présente les modifications apportées aux M3C votées le 07 juillet dernier, à la demande des responsables pédagogiques, à savoir des changements de responsables et de modalités d'examen pour les UE librement choisies en :

- Imagerie de la Biophysique à la Clinique,
  - Imagerie Séméiologique.
- (pages 15 et 26)

Ces modifications reçoivent un avis favorable unanime des membres du Conseil.

- **1<sup>er</sup> Cycle des Etudes de Maïeutique – DFGSMA2 et DFGSMA3 (annexe F)**
- **2<sup>ème</sup> Cycle des Etudes de Maïeutique – 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années (annexe G)**

Madame le Docteur Chloé BARASINSKI, responsable pédagogique des études de Maïeutique, est invitée à présenter ces deux M3C (documents préalablement adressés aux membres du Conseil) et plus spécifiquement les modifications apportées par rapport à l'année 2024/2025.

Après un échange au cours duquel les élus étudiants font part de quelques remarques, ces modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont approuvées à l'unanimité, sous réserve des modifications sollicitées au niveau du 1<sup>er</sup> cycle.

**3.3 – Règles de classement et d'admission dans les études en santé à l'issue du PASS, des LAS et des M1/M2 Accès Santé, et dans les études paramédicales à l'issue du Portail Réadaptation, année universitaire 2025-2026**

Monsieur CLAVELOU soumet à l'approbation des membres du Conseil les règles de classement et d'admission dans les études en santé à l'issue du PASS, des LAS et des M1/M2 Accès Santé pour l'année universitaire 2025/2026 (annexe H), document qui leur avait été préalablement transmis. Elles sont approuvées à l'unanimité, sous réserve des quelques modifications sollicitées par les élus étudiants.

Il présente ensuite les règles de classement et d'admission dans les études paramédicales (Ergothérapie, Masso-Kinésithérapie, Orthoptie) à l'issue du Portail Réadaptation pour l'année universitaire 2025/2026 (annexe I), également transmis en amont à l'ensemble des membres. Après discussion, les membres du Conseil approuvent ces règles de classement à la majorité absolue (8 abstentions).

#### **3.4 – Formation Continue**

La parole est donnée à Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui présente les points suivants :

- Renouvellements d'habilitation au titre de l'année universitaire 2025/2026

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
D.I.U. Immunopathologie <i>En présentiel</i> Responsable pédagogique : Pr Bertrand EVRARD	<p><b><i>Renouvellement avec modifications substantielles</i></b></p> <p><b>I) Objectifs de la formation</b> Les objectifs de la formation ont été revus et précisés</p> <p><b>II) Composition du conseil de perfectionnement</b> Mise à jour de la liste des membres</p> <p><b>III) Autres renseignements</b>            - Durée de la formation : 99h30 d'enseignements et 3h30 d'examens (au lieu de 96h et 4h d'examen)            - Augmentation du tarif plein à 1700€ (au lieu de 1250€)            - Ajout d'un nombre minimal d'inscrits sur l'ensemble du DIU à 20 et modification de la capacité d'accueil maximale à 60 (au lieu de 70)</p> <p><b>IV) Maquette de formation</b>            - Changement du nombre d'heures pour le tronc commun 63h30 (au lieu de 60h)            - Changement des modalités de l'épreuve orale <u>en distanciel</u> avec une note /40 (au lieu /20)</p> <p><b>V) Règles de délivrance du diplôme</b>            - Ajout de l'assiduité obligatoire prise en compte dans la validation du DIU            - Changement de la note minimale à 50/100 (au lieu de 40/80) et ajout d'une note éliminatoire sur les modules à 6/20</p> <p><b>VI) Equipe pédagogique</b> Mise à jour de la liste des membres</p>

<p>D.U. <b>Prise en charge d'une victime en milieux hostiles</b></p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : <b>Pr Jeannot SCHMIDT</b></p>	<p><b><i>Renouvellement sans modification substantielle</i></b></p> <p><b>I) Responsables du DU</b> Ajouts coordinateurs : Dr Dorian TESSANDIER et Dr Paul-Henri GENDRE</p> <p><b>II) Composition du conseil de perfectionnement</b> Mise à jour de la liste des membres</p> <p><b>III) Autres renseignements</b>            - Ajout du public Infirmier anesthésiste et Infirmier en Pratique Avancée en Médecine d'Urgence (en plus des IDE et Infirmier Sapeur-Pompier)            - Mise à jour du tarif suite la demande d'augmentation de la Gouvernance : tarif plein : 3090,00 €            - Augmentation de la capacité d'accueil maximale à 16 (au lieu de 12)</p> <p><b>IV) Equipe pédagogique</b> Mise à jour de la liste des membres</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après discussion, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à ces deux renouvellements d'habilitations (annexes J et K – nouvelles maquettes).

• **Formation de formateur en Simulation en Santé**

Responsable pédagogique : Pr Thomas GODET

Ouverture de trois nouvelles sessions au titre de l'année 2025/2026 : octobre 2025, mars et mai 2026 (annexe L).

Après échange, cette formation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil.

### 3.5 – DES de Médecine Générale

Devant une actualité riche autour du DES de Médecine Générale, Madame le Professeur Catherine LAPORTE, Directrice du Département de Médecine Générale, et Madame le Docteur Jérémie TREFORD sont invitées à faire un point sur la construction de la 4<sup>ème</sup> année, notamment en matière de contenu et d'enjeux (organisation des thèses et des stages, et recrutement des Maîtres de Stages Universitaires) (annexe M).

Il est rappelé à cette occasion que la loi (décret ministériel) ne permet pas aux enseignants associés de présider les jurys de soutenance.

Une discussion s'engage, en particulier en ce qui concerne les terrains de stage et la démarche de choix, ainsi que la rémunération des MSU.

Dans un second temps, et après en avoir rappelé le contexte et les objectifs, Madame BONDIEU expose le fonctionnement du calendrier de réservation en ligne des soutenances de thèses d'exercice, qui sera mis en place à partir du 03 novembre prochain via la ressource numérique MyBookings de l'UCA (annexe N). La problématique des locaux a bien évidemment été envisagée et réglée.

### 3.6 – Organisation des stages des étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle dans les centres hospitaliers non-universitaires

Monsieur le Doyen rappelle l'augmentation du nombre d'étudiants qui a suivi la réforme d'entrée dans les études en santé, et la tension existante au niveau des stages entre début novembre et fin mars depuis la réforme du second cycle. Pour pallier à cela, il a été proposé d'augmenter le nombre de terrains durant cette période en ouvrant des stages dans les CHG et en ambulatoire.

Tous les centres hospitaliers non universitaires auvergnats ont été sondés et ont répondu positivement (hormis Issoire mais ce de façon temporaire). Une enquête a également été menée auprès des étudiants.

Après avoir été présenté au Collège des enseignants et en commission pédagogique, le projet de formation est exposé aux membres du Conseil (annexe O). Cette nouvelle organisation prendra effet à compter du 04 novembre 2025.

Le Professeur Alexandre LAUTRETTE, Directeur des études, complète les propos du Doyen : cette ouverture de stages vers l'ensemble des centres hospitaliers de la région reflète une dynamique extrêmement positive puisqu'il était majeur de les faire tous participer à la formation des étudiants. Cette possibilité ne s'offrira aux étudiants qu'à partir de leur quatrième stage de DFASM 1. Ces stages auront les mêmes caractéristiques que les stages réalisés au CHU et au Centre Jean Perrin : durée six à huit semaines, encadrement médical, validation par le responsable pédagogique à partir d'une évaluation des compétences par une station ECOS. Il va donc falloir identifier les responsables pédagogiques de chacun des services et les former sur cette réforme du deuxième cycle, en insistant sur l'importante d'acquérir des compétences et une évaluation des compétences par les ECOS, ce qui est une demande forte de la part des étudiants. Cette organisation ne pourra fonctionner que s'ils retrouvent la même qualité de stage en périphérie qu'au CHU ou au Centre Jean Perrin. L'année universitaire étant en double promotion de novembre à mars, le nombre d'étudiants pouvant aller en stage dans des centres non universitaires ne sera pas limité pendant cette période ; en période de simple promotion, à partir d'avril, ce nombre sera limité à 40 étudiants maximum. A l'issue de la première année, un retour sera demandé aux étudiants et aux encadrants afin établir une courbe d'apprentissage et de mettre en place les réajustements nécessaires.

Le Professeur Xavier MOISSET, Responsable pédagogique du second cycle, ajoute que les étudiants devront se déclarer avant le choix sur l'algorithme s'ils ont envie d'aller en stage en périphérie afin d'adapter le nombre de places. Les stages accueilleront un à deux étudiants maximum ; les gardes seront possibles mais tout n'est pas encore organisé pour les comptabiliser (travail en cours avec la Direction des Affaires Médicales).

### **3.7 – Postes d'internes dans les subdivisions de Clermont-Ferrand, rentrée 2025**

Le Doyen souhaite faire le point sur la répartition des postes d'interne en Médecine à la rentrée 2025, et la Conférence Nationale. Il présente le diaporama diffusé à l'ensemble des Doyens (annexe P).

Un échange s'en suit, notamment sur les demandes d'ouverture de postes sur les cinq prochaines années.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

---

### **4.1 – Organisation de la Révision des Effectifs (RGE), rentrée 2026**

Monsieur le Doyen annonce que les Doyens de la région AURA seront reçus au Ministère le mardi 30 septembre 2025 pour la RGE 2026, en présence d'administratifs uniquement compte tenu du contexte gouvernemental actuel. Concernant Clermont-Ferrand, participeront les trois Doyens de santé, la Présidente de la CME et la représentante du CHU, qui présenteront quatre SWOTS : un SWOT régional, un SWOT local enseignement, un SWOT local soin et un SWOT local recherche, ainsi que les demandes au titre de la rentrée 2026.

Sauf cas exceptionnel, il n'y aura aucun poste supplémentaire accordé.

De plus, il annonce que le calendrier du CNU a changé : les promotions seront examinées en avril et les demandes au titre des concours en juin.

#### **4.2 – Réunion d'information Santé autour du périmètre de l'Institut**

Il rappelle qu'une réunion d'information a eu lieu jeudi 11 septembre 2025 autour du périmètre de l'Institut SVSAE (UFRs Médecine, Odontologie, Pharmacie, Biologie, avec 16 laboratoires de recherche rattachés), et notamment la réflexion en cours sur la potentielle création d'un Institut Santé (UFRs Médecine, Odontologie, Pharmacie et laboratoires de recherche rattachés). Cette réflexion est sous-tendue par une visite d'experts de l'Enseignement Supérieur qui se sont questionnés sur l'absence d'un Institut Santé.

Une assemblée générale a eu lieu en Biologie.

Trois groupes de travail se sont réunis en amont de ces présentations : un groupe Pilotage Administratif dans lequel siège Gaëlle ROBERT, un groupe Formation dans lequel siègent les quatre Doyens ou leurs représentants et un groupe Recherche. Afin d'alimenter sa réflexion, les comptes-rendus des trois groupes de travail seront adressés directement au Président qui décidera s'il souhaite ou non enclencher un sondage.

Si l'évolution vers un Institut Santé se fait, l'UFR Biologie serait rattachée à un autre Institut déjà existant, l'Ecole Doctorale SVSAE garderait son même périmètre, et les laboratoires de recherche pourraient émerger à plusieurs Instituts, comme cela est déjà le cas.

La décision finale reviendra au Conseil d'Administration et au Directoire de l'UCA.

Les six Instituts devront être totalement définis au moment où l'Université sortira du statut d'établissement public expérimental, l'objectif étant la poursuite de la subsidiarité.

#### **4.3 – Dialogue budgétaire**

Madame Gaëlle ROBERT indique que la clôture de l'exercice budgétaire 2025 se fera mi-octobre : toutes les équipes sont encouragées à bien dépenser leur enveloppe en anticipant notamment sur les besoins 2026, l'Université ayant d'ores et déjà annoncé une baisse de 5 % de fait sur tous les budgets 2026.

Elle insiste également sur la saisie des ordres de mission et la planification des futurs déplacements, la plateforme NOTILUS devant fermer en même temps que le logiciel SIFAC (qui va évoluer vers SIFAC+) pour une période de trois mois, soit jusqu'en février 2026.

#### **4.4 – Dialogue RH**

Pour conclure, Monsieur CLAVELOU annonce qu'aucun poste supplémentaire d'enseignant mono-appartenant ne sera accordé cette année. Une demande de repyramide d'un poste en IGE pour Médecine/Pharmacie a été formulée, poste fléché au sein du Service de la Formation.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11 h.

Le Doyen-Directeur,  
Pierre CLAVELOU

